



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le trente juin à 18 heures, le Conseil de la Communauté de communes du Cœur de l'Avesnois s'est réuni à la salle des fêtes de Cartignies sous la présidence de Nicolas DOSEN, en session ordinaire, dûment convoqué le 24 juin 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Présents et représentés : 62

Commune	Prénom Nom	Présent / Représenté / Absent / Excusé	
AVESNELLES	Antoine BADIDI	P	
AVESNELLES	Marie-Christine MERCIER	R	Procuration à Christelle BLANDO
AVESNELLES	Pascal PETIT	P	
AVESNELLES	Christelle BLANDO	P	
AVESNELLES	Michel CHALDAUREILLE	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sébastien SEGUIN	P	
AVESNES SUR HELPE	Laurence WATTEAU	P	
AVESNES SUR HELPE	Benoît BOUDJEMA	P	
AVESNES SUR HELPE	Aline BERTRAND	R	Procuration à Anne-Laure CATTELOT
AVESNES SUR HELPE	Christian CASTEL	P	
AVESNES SUR HELPE	Anne-Laure CATTELOT	P	
AVESNES SUR HELPE	Gérard GUERTZMANN	A/E	
AVESNES SUR HELPE	Sylvie CABOOR	R	Procuration à Christian CASTEL
AVESNES SUR HELPE	Jacky ROUSSELLE	R	Procuration à Laurence WATTEAU
BAS-LIEU	Ghislain FRANCOIS	P	
BEAUREPAIRE SUR SAMBRE	Pierrick FORET	P	
BEAURIEUX	David HOUILLIEZ	R	Procuration à Vincent COURET
BÉRELLES	Orféo RIGONI	P	
BEUGNIES	Frédéric ERNESTI	P	
BOULOGNE SUR HELPE	Nadine MAJKA	P	
CARTIGNIES	Sabine CAUFAPE - SOUMIER	P	
CARTIGNIES	Xavier MOUVET	P	
CHOISIES	Bernard PAQUET	P	
CLAIRFAYTS	Guy ERPHELIN	P	
DAMOUSIES	Alain WITTEMBERG	P	
DIMECHAUX	Daniel ETEVE	P	
DIMONT	Vincent COURET	P	

DOMPIERRE SUR HELPE	Jean-Pierre LIBERT	R	Procuration à Hélène DARLY, conseillère suppléante
DOURLERS	Freddy THERY	P	
ECCLES	Didier LEMAIRE	R	Procuration à Orféo RIGONI
ETROEUNGT	Vincent JUSTICE	P	
ETROEUNGT	Bernadette GRANDIN	P	
FELLERIES	Pascal NOYON	P	

FELLERIES	Maryse BERNARD	R	Procuration à Pascal NOYON
FELLERIES	Maxime LOUGUET	A/E	
FLAUMONT- WAUDRECHIES	Jean-Marie VIN	A/E	
FLOURSIES	Alain DELTOUR	R	Procuration à Bruno MOYEN, conseiller suppléant
FLOYON	Evelyne GEBHARDT	A/E	
GRAND-FAYT	Thierry THIROUX	P	
HAUT-LIEU	Hervé CUISSET	R	Procuration à Thierry THIROUX
HESTRUD	André BERTEAUX	P	
LAROUILLES	Wilfrid SALMON	P	
LEZ-FONTAINE	Philippe HANOT	P	
LIESSIES	Alain RICHARD	P	
MARBAIX	Damien DUCANCHEZ	P	
PETIT-FAYT	Claude ROYAUX	P	
PRISCHES	Jean-Claude FOVEZ	P	
PRISCHES	Chantal BLEHAUT	A/E	
RAINSARS	Colette WATREMEZ	P	
RAMOUSIES	Brice AMAND	P	
SAINS DU NORD	Christine BASQUIN	P	
SAINS DU NORD	Jean-Pierre DESSAINT	R	Procuration à Christine BASQUIN
SAINS DU NORD	Anne-Marie LENTIER	P	
SAINS DU NORD	Daniel DEUDON	P	
SAINS DU NORD	Sabine BUFI	R	Procuration à Daniel DEUDON
SAINS DU NORD	Natacha VAN ELSLANDE	A/E	
SAINT-AUBIN	Mauricette FREHAUT	R	Procuration à Monique JOLY, conseillère suppléante
SAINT HILAIRE SUR HELPE	Nicolas DOSEN	P	
SARS-POTERIES	Sandra BROGNET	R	Procuration à Didier CARETTE
SARS-POTERIES	Didier CARETTE	P	
SARS-POTERIES	Florian LIENARD	P	
SEMERIES	Hervé LASPALAS	P	
SEMOUSIES	Jérôme BEUGNIES	P	
SOLRE LE CHATEAU	Patrick DEHEN	P	
SOLRE LE CHATEAU	Chloé TROUILLIEZ	R	Procuration à Patrick DEHEN
SOLRE LE CHATEAU	Christian BINOIT	P	
SOLRINNES	Rémi LE ROUZIC	P	
TAISNIERES EN THIERACHE	Claude CONNART	R	Procuration à Nicolas DOSEN
WATTIGNIES LA VICTOIRE	Vincent QUEVALLIER	R	Procuration à Alain DERUE, conseiller suppléant

Objet de la délibération : Projet d'établissement du siège de l'Office de Tourisme intercommunautaire de l'Avesnois au siège de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

Numéro de la délibération : DC_2022_053

Pièces jointes : (NEANT)

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 62

- = - = - = - = - = - = - = - = - = -

Vu le CGCT article L5214-16 alinéa 2

Vu le Code du Tourisme articles L133-1, L133-2, L134-5

Vu la circulaire du 10 janvier 2018 relative au classement des offices de tourisme constitués en « bureau administratif »

Dans le cadre du projet de création de l'Office de Tourisme intercommunautaire par les 4 Etablissements Publics de Coopération intercommunale (EPCI) :

- la Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre
- la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois
- la Communauté de Communes du Pays de Mormal
- la Communauté de Communes Sud Avesnois,

les Conseils de Communauté des 3 EPCI (Communauté d'Agglomération de Maubeuge Val de Sambre en date du 30 juin 2022, Communauté de Communes du Pays de Mormal en date du 24 juin 2022 et Communauté de Communes Sud Avesnois en date du 24 juin) sollicitent l'accord de notre communauté de communes pour établir le siège de ce nouvel Office de Tourisme, créé sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et Commercial, au siège de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois – 43, rue Cambrésienne 59440 Avesnes/Helpe.

En effet, notre situation au carrefour des 4 EPCI semble logique et opportune pour établir ce siège.

Cette possibilité dénommée « Office de Tourisme constitué en Bureau Administratif », c'est-à-dire un siège sans accueil du public mais avec éventuellement des fonctions de gestion, est prévue par le Code du Tourisme et est parfaitement compatible :

- avec la dénomination « Office de Tourisme »,
- avec le classement futur de l'Office de Tourisme,
- avec l'obtention de la marque Qualité Tourisme.

Cet accord n'implique ni contrainte juridique ni engagement financier de la part de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois.

Il est à noter que la mise à disposition éventuelle de locaux sera traitée dans le cadre d'une convention spécifique entre le nouvel Office de Tourisme et notre communauté de communes.

Il est proposé au Conseil de Communauté de :

- ACCEPTER l'établissement du siège du futur Office de Tourisme intercommunautaire de l'Avesnois au siège de la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois – 43, rue Cambrésienne 59440 Avesnes/Helpe ;
- AUTORISER le président à signer tout document relatif à cette décision.

- - - - -

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :

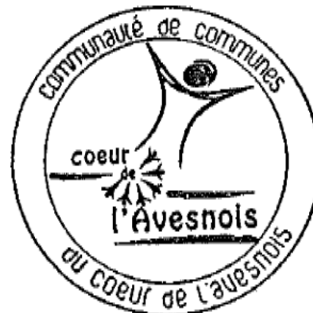
- ACCEPTE l'établissement du siège du futur Office de Tourisme intercommunautaire de l'Avesnois au siège de la Communauté de Communes Cœur de l'Avesnois – 43, rue Cambrésienne 59440 Avesnes/Helpe ;
- AUTORISE le président à signer tout document relatif à cette décision.

- - - - -

Fait en séance les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission au contrôle de légalité et de la publication,

**Le Président,
Nicolas DOSEN**



Publié sur le site Internet le 04/08/2022

Envoyé en préfecture le 04/08/2022

Reçu le 04/08/2022

Identifiant de télétransmission : 059-200043263-20220630-DC_2022_053-DE